

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 26 janvier 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Mme Corinne PICARD
M. Gérald BOUSSICAULT
1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services de la Ville.

POINT N°7 – REMBOURSEMENT PARTIEL DE SUBVENTION 2021

Mme Chouteau, Vice-Présidente, expose :

Dans le cadre de sa politique d'animation de la vie sociale, le CCAS a développé des actions en prévention de la perte d'autonomie. Il a obtenu, en 2021, une subvention pour le déploiement d'ateliers collectifs relatifs à des aides techniques « les ateliers de Julie : aides techniques », à hauteur de 2 222 €, dans le cadre de La Conférence des Financeurs.

Au regard de la situation sanitaire liée au COVID en 2021 et aux restrictions d'actions collectives, toutes les actions prévues n'ont pu être réalisées en 2021. En conséquence, le Conseil Départemental de Maine et Loire demande le remboursement partiel de cette subvention.

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'autoriser le Président, ou à défaut elle-même, à procéder au remboursement partiel à hauteur de 1 586 € de la subvention 2021 accordée dans le cadre de la Conférence des Financeurs pour l'action « les ateliers de Julie »

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230126-AS-23-26-01-7-DE
Date de télétransmission : 31/01/2023
Date de réception préfecture : 31/01/2023